



## Formulaire d'enregistrement et de renouvellement

Propriétaire du chien	
Nom :	
Adresse complète :	
Téléphone :	Courriel :

Identification du chien
Nom :
Race ou type :
Couleur :
Année de naissance :
Sexe : <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle
Signe (s) distinctif (s) :
La provenance du chien : S'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision ou jugement à l'égard du chien ou à l'égard du propriétaire ou gardien du chien rendu par une municipalité locale en vertu d'un règlement découlant de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) : _____

Informations médicales sur le chien
Vaccin contre la rage à jour* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Stérilisation* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom du vétérinaire :
Téléphone :
Poids de 20 kg ou plus : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Micropuce* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non #Puce :

Identification du second chien
Nom :
Race ou type :
Couleur :
Année de naissance :
Sexe : <input type="checkbox"/> Femelle <input type="checkbox"/> Mâle
Signe (s) distinctif (s) :
La provenance du chien : S'il y a lieu, le nom des municipalités où le chien a déjà été enregistré ainsi que toute décision ou jugement à l'égard du chien ou à l'égard du propriétaire ou gardien du chien rendu par une municipalité locale en vertu d'un règlement découlant de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) : _____

Informations médicales sur le chien
Vaccin contre la rage à jour* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Stérilisation* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nom du vétérinaire :
Téléphone :
Poids de 20 kg ou plus : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Micropuce* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non #Puce :

\* Le cas échéant, un avis écrit du médecin vétérinaire indiquant que la vaccination, la stérilisation ou le micropuçage est contre-indiqué pour le chien.

<p>Dans le cas d'un non-renouvellement, veuillez nous retourner le formulaire en prenant soin de nous indiquer l'une des raisons applicables :</p> <p><input type="checkbox"/> Chien décédé, vendu ou donné</p> <p><input type="checkbox"/> Chien guide ou d'assistance</p>	<p>Dans le cas d'un non-renouvellement, veuillez nous retourner le formulaire en prenant soin de nous indiquer l'une des raisons applicables :</p> <p><input type="checkbox"/> Chien décédé, vendu ou donné</p> <p><input type="checkbox"/> Chien guide ou d'assistance</p>
---	---

Je soussigné (e), \_\_\_\_\_, déclare que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets.

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

Réservé à l'administration	
# médaille :	# médaille :
<input type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> Renouvellement	<input type="checkbox"/> Nouveau <input type="checkbox"/> Renouvellement
Date :	Date :

**Par chien :**

**35 \$** : Pour enregistrement et médaille

**0 \$** : Renouvellement

**20 \$** : Frais de remplacement de la médaille

<p><b>Moyens de paiement :</b></p> <p>Sur place à l'Hôtel de Ville en argent, débit ou chèque.</p> <p>Par la poste, par chèque, à l'ordre de la Ville de Beaupré et retourner le formulaire à l'adresse suivante :          Hôtel de Ville, Service de l'urbanisme, 10995, rue des Montagnards, Beaupré (QC) G0A 1E0          Pour des informations supplémentaires : 418-827-4541 ou christine.tremblay@villedebeauvre.com</p>
---

**L'enregistrement est valide pour une période d'un an, du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril. La licence est annuelle, incessible, indivisible, non transférable et non remboursable.**

Enregistrer le chien dans un délai de 30 jours de l'acquisition du chien, de l'établissement de sa résidence principale dans la municipalité ou du jour où le chien atteint l'âge de 3 mois.

Les chiens guides ou d'assistance sont exclus du présent règlement.

Dispositions visant la prévention des nuisances et autres :

- Le propriétaire ou gardien d'un chien doit informer la Ville de toute modification aux renseignements fournis
- Sur la place publique, les chiens doivent être gardés en laisse de cuir ou nylon plat tressé d'une longueur maximale de 1,85 mètre.
- Un chien de 20 kg ou plus doit en outre porter en tout temps, attaché à sa laisse, un licou ou un harnais.

ÊTRE PROPRIÉTAIRE D'UN ANIMAL COMPORTE DES RESPONSABILITÉS, RESPECTER LES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR EN FAIT PARTIE.